



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Justice

Luxembourg, le 30 avril 2021
Réf. QP-44/21

Monsieur le Ministre
aux Relations avec le Parlement
Service Central de Législation
Luxembourg

Objet : Question parlementaire n°3973 « Condamnations suite à une infraction routière » du 30 mars 2021 de l'honorable Député Dan Biancalana

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire tenir en annexe la réponse commune à la question parlementaire sous rubrique.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération distinguée.

La Ministre de la Justice



Sam TANSON

Réponse commune de Madame la Ministre de la Justice et Messieurs les Ministres de la Mobilité et des Travaux publics et de la Sécurité intérieure à la question parlementaire n°3973 du 30 mars 2021 de Monsieur le Député Dan Biancalana concernant les condamnations suite à une infraction routière

En ce qui concerne les infractions au Code de la Route constatées par la Police pour les années 2018, 2019 et 2020, il y a lieu de distinguer entre les délits qui donnent lieu à un procès-verbal (désigné ci-après comme « PV ») et les contraventions qui sont sanctionnées par un avertissement taxé (désigné ci-après comme « AT »).

De façon générale, il y a lieu de préciser que le nombre d'infractions prévues par les différents textes légaux en matière de circulation routière dépassent le nombre de mille.

Nous nous limitons ainsi aux infractions en matière d'excès de vitesse, de consommation excessive d'alcool et de stupéfiants ainsi que de comportements jugés dangereux (p.ex. défaut de maîtrise, utilisation illicite d'un équipement téléphonique, etc.) pour l'établissement des statistiques suivantes :

- **Contraventions avec AT :**

2018	2019	2020
281.512	311.968	261.393

- **Délits avec PV :**

2018	2019	2020
8.499	9.741	7.732

- **Nombre d'affaires en matière de circulation routière ouvertes aux parquets :**

A. En matière correctionnelle			
	2018	2019	2020
Diekirch	1 337	1 337	1 154
Luxembourg	6 997	7 314	6 746

<i>Sous –total</i>	8 334	8 651	7 900
B. En matière police			
Diekirch	4 032	1 704	1 627
Luxembourg	14 384	11 360	10 018
<i>Sous –total</i>	18 416	13 064	11 645
TOTAL	26 750	21 715	19 545

- **Nombre de condamnations (casier judiciaire) :**

	2018	2019	2020
COUR D'APPEL LUXEMBOURG	141	119	127
Jugements contradictoires	133	111	123
Jugements par défaut	8	8	4
TRIBUNAL CORRECTIONNEL DIEKIRCH	496	496	481
Jugements contradictoires	318	281	261
Ordonnances pénales	118	147	143
Jugements par défaut	60	68	77
TRIBUNAL CORRECTIONNEL LUXEMBOURG	2367	2235	2380
Jugements contradictoires	1477	1360	1392
Ordonnances pénales	546	615	679
Jugements par défaut	344	260	309
TRIBUNAL DE POLICE DIEKIRCH	682	736	596
Jugements contradictoires	110	99	116
Ordonnances pénales	533	606	440
Jugements par défaut	39	31	40

TRIBUNAL DE POLICE ESCH-SUR-ALZETTE	699	1129	767
Jugements contradictoires	101	140	150
Ordonnances pénales	566	969	572
Jugements par défaut	32	20	45
TRIBUNAL DE POLICE LUXEMBOURG	2169	1280	1726
Jugements contradictoires	202	251	247
Ordonnances pénales	1887	944	1411
Jugements par défaut	80	85	68
TOTAL	6554	5995	6077

- **Condamnations avec interdiction de conduire :**

	2018	2019	2020
COUR D'APPEL LUXEMBOURG	88	67	72
TRIBUNAL CORRECTIONNEL DIEKIRCH	454	536	462
TRIBUNAL CORRECTIONNEL LUXEMBOURG	2415	2157	2409
TRIBUNAL DE POLICE DIEKIRCH	111	248	238
TRIBUNAL DE POLICE ESCH-SUR-ALZETTE	248	564	360
TRIBUNAL DE POLICE LUXEMBOURG	766	606	727
TOTAL	4082	4178	4268

- **Condamnations avec prison :**

	2018	2019	2020
COUR D'APPEL LUXEMBOURG	28	31	23
TRIBUNAL CORRECTIONNEL DIEKIRCH	15	12	12
TRIBUNAL CORRECTIONNEL LUXEMBOURG	98	120	81
TOTAL	141	163	116

- **Nombre d'affaires avec retrait immédiat du permis de conduire :**

	2018	2019	2020
Diekirch	316	316	212
<i>Alcoolémie</i>	266	262	177
<i>Vitesse</i>	50	54	35
Luxembourg	1 297	1 437	1 216
<i>Alcoolémie</i>	1 180	1 299	976
<i>Vitesse</i>	117	138	240

- **Nombre d'interdictions de conduire provisoires prononcées par le juge d'instruction :**

	2018	2019	2020
Diekirch	243	193	138
Luxembourg	857	920	830

En ce qui concerne le nombre de personnes ayant dû suivre le cours obligatoire à Colmar-Berg suite à la perte de l'ensemble des 12 points, le nombre de suspensions du droit de conduire se présente comme suit :

- **Suspensions :**

2018	2019	2020
380	385	450

Dans ce contexte, il y a toutefois lieu de noter que les retraits de points ne proviennent pas exclusivement de condamnations en justice, mais peuvent également provenir d'avertissements taxés.